

DEC212628DR12

Décision portant nomination de Mme **Véronique ANDRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7308** intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201428INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO) et nommant M. Marc TABANI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7308 en date du 02/01/2010 ;

Considérant que Mme Véronique ANDRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 26 au 28 mars 2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique ANDRE, Assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO), à compter du 1^{er} novembre 2021.

Mme Véronique ANDRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique ANDRE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27/10/21

Le directeur de l'unité
M. Marc TABANI

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Nathalie PASQUALINI

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON

